



Foreign &
Commonwealth
Office

7 November 1994

London SW1A 2AH

Tel: 071 270 4061

Fax: 071 270 4064

From: Head of Department

His Excellency
Mr Fredrik S Eaton OC
Canadian High Commission
Macdonald House
1 Grosvenor Square
LONDON
W1X 0AB

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de me référer au récent échange de correspondance intervenu entre représentants du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Gouvernement du Canada concernant la Convention pour assurer la reconnaissance et l'exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale, signée à Ottawa le 24 avril 1984 ("la Convention de 1984"), et de proposer ce qui suit;

1. La Convention de 1984 est modifiée de la façon suivante:

- 1) ajouter à l'article I un alinéa dont voici le texte:
 - "j) "la Convention de 1988" désigne la Convention du 16 septembre 1988 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signée à Lugano;"
- 2) ajouter à la fin du paragraphe 1 de l'article II, après "la Convention de 1968, le membre de phrase suivant:
"ou à la Convention de 1988"
- 3) supprimer le paragraphe 1 de l'article IX et le remplacer par le paragraphe suivant: